

## **CENTRE SOCIAL APMV**

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901*

4, rue Edouard Herriot  
91300 MASSY

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

---

**CENTRE SOCIAL APMV**  
4, rue Edouard Herriot  
91300 MASSY

A Mesdames et Messieurs les Représentants des Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- ✗ Le contrôle des comptes annuels de l'association Centre Social APMV, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
  - ✗ la justification de nos appréciations,
  - ✗ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- 

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiants des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Au regard des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes notamment assurés que l'enregistrement comptable des subventions était adéquat et que le principe d'indépendance des exercices était respecté. Nous n'avons pas de commentaire particulier sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

**Fait à Paris, le 15 mars 2012**

**FCN**  
*Commissaire aux Comptes*

**Patrick VICENS**  
*Associé*

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

---

**CENTRE SOCIAL APMV**

4, rue Edouard Herriot  
91300 MASSY

---

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### *EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011*

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2011 présente un total s'élevant à 194 901 euros. Le compte de résultat de l'exercice présente un total de 291 885 euros. Le résultat de l'exercice 2011 s'élève à -9 768 euros.

#### 1) Faits caractéristiques de l'exercice

Il n'y a pas d'éléments caractéristiques de l'exercice à signaler

#### 2) Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et en référence au règlement CRC 99-01 relatif au plan comptable général :

Continuité de l'exploitation,  
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,  
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

#### 3) Explications sur certains postes du bilan

##### 3.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Il n'y a pas eu de mouvement sur ce poste dans l'exercice.

### 3.2 Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

Les matériels et agencements sont amortis sur une durée de 3 à 10 ans.

Le mobilier est amorti sur 7 ans.

Le matériel de bureau est amorti sur 3 ans.

### 3.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3.4 Produits constatés d'avance

Les subventions reçues en 2011 mais qui concernent pour partie l'exercice 2012 sont constatées au passif du bilan dans le poste produits constatés d'avance. Ce poste s'élève à 18 257 euros au 31 décembre 2011.

## **4) Explications sur certains postes du compte de résultat**

### 4.1 Comptes de produits

Les produits de l'exercice sont constitués de la participation des usagers aux activités, des cotisations des membres, des subventions reçues pour le financement des activités de l'association qui représentent l'essentiel des ressources de l'Association.

### 4.2 Comptes de charges

Les charges de l'association sont pour l'essentiel constituées des achats et dépenses nécessaires à la réalisation des activités de l'association, des frais généraux, de mise à disposition de personnel d'animation et de Direction de l'association, des salaires, impôts et taxes et charges sociales.

**COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE**

CENTRE SOCIAL-APMV

Edition du : 01/01/2011 au 31/12/2011

Avec brouillard      Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	12 429	11 611
Achats d'approvisionnement	8 333	9 002	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	227 314	216 178	Subventions d'exploitation	266 810	270 558
Impôts, taxes et versements assimilés	879	777	Autres produits	3 680	3 734
Rémunération du personnel	42 205	37 287	Produits financiers	1 583	1 267
Charges sociales	18 473	15 128			
Dotations aux amortissements	2 116	3 000			
Dotations aux provisions	1 036	1 945			
Autres charges	261	197			
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>300 617</b>	<b>283 514</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>284 501</b>	<b>287 170</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	6 348	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>300 617</b>	<b>283 514</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>290 849</b>	<b>287 170</b>
BENEFICE OU PERTE	(9 768)	3 656			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>290 849</b>	<b>287 170</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>290 849</b>	<b>287 170</b>

**BILAN SYNTHETIQUE**

CENTRE SOCIAL-APMV

Edition du : 01/01/2011 au 31/12/2011

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles				Capital		
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres			4 625	Réserves :		
Immobilisations corporelles	20 332	17 824	2 508	- Réserve légale		
Immobilisations financières			2 508	- Réserves réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>20 332</b>	<b>17 824</b>	<b>4 625</b>	- Autres	124 265	120 609
Actif circulant :				Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(9 768)	3 656
Marchandises				Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes	80		80	<b>TOTAL I</b>	<b>114 497</b>	<b>124 265</b>
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés				Dettes	14 456	13 420
Autres	87 509		87 509	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement				Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	103 848		103 848	Fournisseurs et comptes rattachés	31 743	21 556
Caisse	334		334	Autres	15 948	17 159
<b>TOTAL II</b>	<b>191 771</b>		<b>191 771</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>47 691</b>	<b>38 715</b>
Charges constatées d'avance (III)	623		623	Produits constatés d'avance (IV)	18 257	40 534
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>212 725</b>	<b>17 824</b>	<b>194 901</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>194 901</b>	<b>216 934</b>